



MAIRIE

1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE

☎ 05.49.37.30.91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr

Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 novembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagne-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 04 novembre 2024

<u>Nombre de Conseillers :</u>		<u>Présents :</u> M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, adjoints, MM. Vincent COISCAUD, Hugo ROUSSEL, Mme Sylvie BAZILLE, M. Thomas LHOMMEAU.
En exercice :	11	
Présents :	8	
Suffrages exprimés :	10	<u>Absents excusés :</u> M. Éric INGWILLER, Mme Gladys SIRE, M. Vincent BONNIN
<u>Vote :</u>		
Pour :	10	<u>Absents non excusés :</u>
Contre :	0	<u>Pouvoirs :</u> M. Éric INGWILLER à M Thomas LHOMMEAU. M. Vincent BONNIN donne pouvoir à Mme Sylvie BAZILLE.
Abstention :	0	
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Olivier PIN

Sous – location du local n°3 à l'espace de soins et de santé situé au 12ter rue Etienne Saby par Madame Sandrine Bressolin

Vu le bail établi à Madame Sandrine Bressolin par Maître Favreau indiquant qu'il est interdit de sous-louer son local sauf avec l'accord du propriétaire, représenté par le Maire de la commune ;

Considérant la demande verbale de Madame Sylvie Maneuf pour sous-louer jusqu'au 28 juin 2025 le local n°3 au 12ter rue Etienne Saby occupé par Madame Sandrine Bressolin ;

Considérant la demande écrite du 12 novembre 2024 de Madame Sandrine Bressolin occupant le local n°3 au 12ter rue Etienne Saby de sous-louer ce même local à Madame Sylvie Maneuf pour y exercer des soins d'ostéopathie jusqu'au 28 juin 2025 ;

Considérant l'accord écrit du 13 novembre 2024 de Madame Céline Bellin exerçant des soins d'ostéopathie dans le local n°2 au 12ter rue Etienne Saby (cet accord stipule que cette sous-location doit s'exercer de façon ponctuelle et au maximum une journée par semaine) (voir ci-dessous le courrier de Sandrine Bressolin remis en main propre à Monsieur le 13 novembre 2024) ;

AR Prefecture

086-218600526-20241113-20241115_CT_06-DE
Reçu le 15/11/2024

DÉLIBÉRATIONS

N°89/2024

Sandrine BRESSOLIN
12 Ter rue Etienne Saby
86160 Champagné-Saint-Hilaire

Mairie de Champagné-St-Hilaire 86160

Objet : demande d'autorisation de sous-location à durée déterminée

Monsieur le Maire et son Conseil Municipal,

Je sollicite votre autorisation pour sous-louer ma salle, et l'usage des parties communes qui en découle, une journée par semaine du 14/12/24 au 28/06/25 à Sylvie MANEUF-GABARD, ostéopathe, pour permettre encore quelques mois à ses patients de la consulter le samedi.

Elle fournira si nécessaire une attestation d'assurance pour sa pratique dans ces locaux.

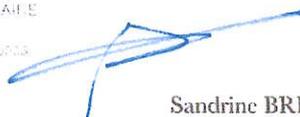
Elle a également préalablement sollicité l'accord de sa consœur Céline Bellin qui occupe la salle voisine. Son accord est rédigé et signé en fin de ce courrier.

Vous remerciant par avance de votre réponse, je vous prie de recevoir mes salutations cordiales.

A Champagné-Saint-Hilaire, le 12/11/2024

BRESSOLIN Sandrine FI

12ter. rue Etienne Saby
86160 CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE
☎ 06 66 56 67 93
APE 9509Z / Siret 842763247 0003



Sandrine BRESSOLIN

Je soussignée Céline BELLIN, ostéopathe, exerçant au 12 Ter rue Etienne Saby 86160 Champagné-St-Hilaire, certifie par la présente accepter que Sylvie MANEUF-GABARD exerce l'ostéopathie dans la salle voisine de celle que j'occupe à cette adresse de façon ponctuelle au maximum une journée par semaine, les samedis du 14/12/24 au 28/06/25 et pas au-delà.

A Champagné-Saint-Hilaire, le 15/11/2024

Céline BELLIN
Ostéopathe
860001999
Siren 852489079



Céline BELLIN

Considérant l'information qui en a été faite à Madame Estelle Orecchioni par Madame Sylvie Maneuf ;

Considérant que cette sous-location a pour objectif de terminer des soins commencés dans le local du 13 place du 13 août 1944 pour la patientèle de Madame Sylvie Maneuf par Sylvie Maneuf ;

Considérant que cette sous-location permettra de valoriser l'espace de soins et de santé et d'apporter une nouvelle patientèle à Madame Céline Bellin, exerçant le métier d'ostéopathe ;

AR Prefecture

086-218600526-20241113-20241115_CT_06-DE
Reçu le 15/11/2024

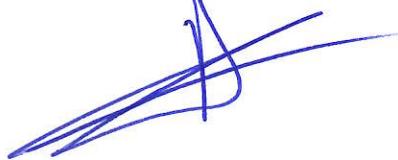
DÉLIBÉRATIONS

N°89/2024

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal acceptent cette sous-location, à l'unanimité, sans contrepartie pour la mairie, et de façon temporaire, jusqu'au 28 juin 2025. Cette sous-location d'une journée maximum par semaine est autorisée seulement pour l'exercice de soins ostéopathe par Madame Sylvie Maneuf. A l'issue de cette période, cette sous-location sera interdite, soit à partir du 29 juin 2025. Madame Sylvie Maneuf ou Madame Sandrine Bressolin devront présenter l'attestation d'assurance pour l'utilisation de ces locaux par Madame Sylvie Maneuf.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
En mairie, le 13 novembre 2024

Le secrétaire de séance,
Olivier PIN



Le Maire,
Gilles BOSSEBOEUF



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

AR Prefecture

086-218600526-20241113-20241115_CT_06-DE
Reçu le 15/11/2024

3/3

Page du registre n°